



# **AVIS A LA BATELLERIE**

## **N° 01/2022**

## **ANNEXES**

## ANNEXE 1 : Tableau des passages aux écluses

### CANAL DU MIDI VERSANT MEDITERRANEE - A PARTIR DU SEUIL DE NAUROUZE

Nom de l'écluse	Sas	Mode de fonctionnement	Préparation de l'écluse et éclusage par :
Méditerranée	Simple	automatique	Navigant (cf paragraphe 4.2. conseils pratiques pour le passage des écluses)
Roc	Double	mécanique	Éclusier
Laurens	Triple	mécanique	
Domergue	Simple	automatique	Navigant (cf paragraphe 4.2. conseils pratiques pour le passage des écluses)
la Planque	Simple	automatique	
St Roch	Quadruple	mécanique	Éclusier dans la tour vigie
Gay	Double	mécanique	Éclusier
Vivier	Triple	mécanique	
Guilhermin	Simple	automatique	Navigant (cf paragraphe 4.2. conseils pratiques pour le passage des écluses)
St Sernin	Simple	automatique	
Guerre	Simple	automatique	
Peyruque	Simple	automatique	
Criminelle	Simple	automatique	
Tréboul	Simple	automatique	
Villepinte	Simple	mécanique	
Sauzens	Simple	mécanique	Éclusier
Bram	Simple	mécanique	
Beteille	Simple	mécanique	
Villesèque	Simple	mécanique	
Lalande	Double	mécanique	
Herminis	Simple	mécanique	
Ladouce	Simple	mécanique	
Carcassonne	Simple	mécanique	
St Jean	Simple	mécanique	
Fresquel double	Double	mécanique	
Fresquel simple	Simple	mécanique	
Evêque	Simple	mécanique	Éclusier
Villedubert	Simple	mécanique	
Trèbes	Triple	mécanique	
Marseillette	Simple	mécanique	
Fonfile	Triple	mécanique	
Saint Martin	Double	mécanique	
Aiguille	Double	mécanique	
Puicheric	Double	mécanique	
Nom de l'écluse	Sas	Mode de fonctionnement	Préparation de l'écluse et éclusage par
Jouarres	Simple	mécanique	Éclusier
Homps	Simple	mécanique	
Ognon	Double	mécanique	
Pechlaurier	Double	mécanique	

Argens	Simple	mécanique	
Fonserannes	Septuple	mécanique	
Orb	Simple	mécanique	
Béziers	Simple	mécanique	
Ariège	Simple	mécanique	
Villeneuve	Simple	mécanique	
Portiragne	Simple	mécanique	
Bassin rond	Simple	mécanique	
Prades	Simple	mécanique	
Bagnas	Simple	Mécanique	

#### CANAL DE JONCTION

Nom de l'écluse	Sas	Mode de fonctionnement	Préparation de l'écluse et éclusage par
Cesse	Simple	automatique	Navigant (cf paragraphe 4.2. conseils pratiques pour le passage des écluses)
Truilhas	Simple	automatique	
Empare	Simple	automatique	
Argeliers	Simple	automatique	
Saint Cyr	Simple	automatique	
Sallèles	Simple	automatique	
Gailhousty	Simple	automatique	

#### CANAL DE LA ROBINE

Nom de l'écluse	Sas	Mode de fonctionnement	Préparation de l'écluse et éclusage par
Moussoulens*	Simple	mécanique	Éclusier en cas de restriction de navigation
Raonel	Simple	automatique	Navigant (cf paragraphe 4.2. conseils pratiques pour le passage des écluses)
Gua	Simple	automatique	
Charité	Simple	automatique	
Mandirac	Simple	automatique	
Sainte-Lucie	Simple	automatique	

\*Le fonctionnement de l'écluse de Moussoulens dépend du niveau de l'Aude :  
L'écluse, normalement ouverte, n'est mise en service qu'en situation de crue (voir article 11 du RPP canal des deux mers et ses embranchements).

BORNE ou PUPITRE DE COMMANDE  
DU  
CANAL DE JONCTION ET DE LA ROBINE



BOUTON  
« INTERPHONE »

BORNE EN AMONT ET AVAL  
DE L'ECLUSE DE LA CHARITE



BOUTON  
« DEMANDE DE  
PASSAGE »

BORNE ou PUPITRE DE COMMANDE  
DE L'ECLUSE DE CESTE



BORNES ou PUPITRES DE COMMANDES  
DE L'ECLUSE DOUBLE DE LAVAL

Pictogramme  
« bateau sens Amont/Aval »

BOUTON  
« INTERPHONE »

BOUTON  
« 1 »

BOUTON  
« Cycle 1 »



BORNE AMONT  
DE L'ECLUSE DOUBLE DE LAVAL



BORNE AVAL  
DE L'ECLUSE DOUBLE DE LAVAL

BOUTON  
« Cycle 2 »

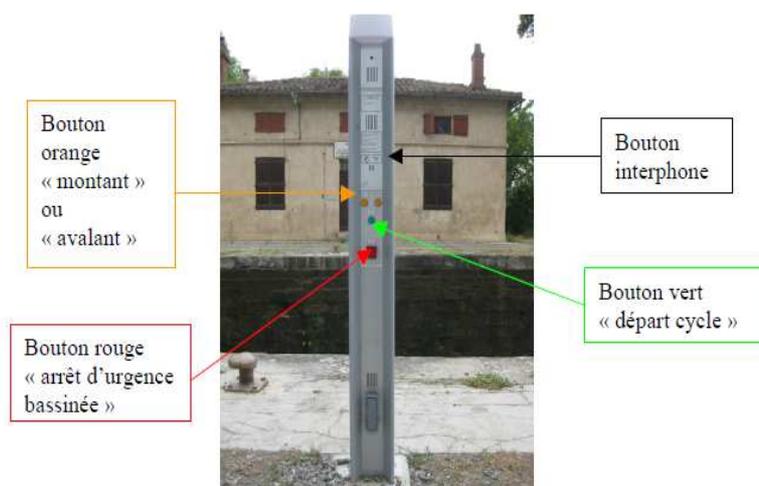
Pictogramme  
« bateau sens Aval/Amont »

BOUTON  
« D'ARRET D'URGENCE »

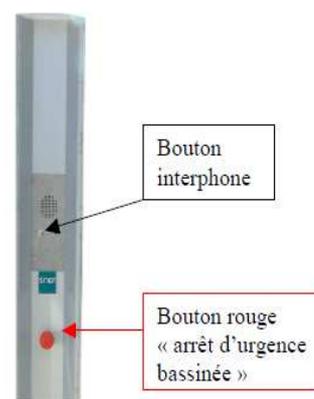
**CANAL DU MIDI ET CANAL DE BRIENNE**  
VERSANT ATLANTIQUE - A PARTIR DU SEUIL DE NAUROUZE

Nom de l'écluse	Sas	Mode de fonctionnement	Préparation de l'écluse et éclusage par
Océan	Simple	automatique	Navigant (cf paragraphe 4.2. conseils pratiques pour le passage des écluses)
Emborel	Simple	automatique	
Encassan	Double	automatique	Assistance d'un éclusier
Renneville	Simple	automatique	Navigant
Gardouch	Simple	automatique	
Laval	Double	automatique	Navigant (cf paragraphe 4.2. conseils pratiques pour le passage des écluses)
Négra	Simple	automatique	Navigant
Sanglier	Double	mécanique	Eclusier
Ayguesvives	Simple	automatique	Navigant
Montgiscard	Simple	automatique	
Vic	Simple	automatique	
Castanet	Simple	automatique	
Bayard	Simple	Téléconduite	Éclusier situé au PCC du Béarnais (cf paragraphe 4.2)
Minimes	Simple		
Béarnais	Simple		
Saint Pierre (canal de Brienne)	Simple	mécanique	Eclusier

BORNE PRESENTE SUR LE  
TERRE-PLEIN DES ECLUSES  
D'EMBOREL A CASTANET



BORNE PRESENTE SUR LE  
TERRE-PLEIN DES ECLUSES DE  
BAYARD, DE MINIMES ET DU  
BEARNAIS



## CANAL DE MONTECH A MONTAUBAN

Nom de l'écluse	Sas	Mode de fonctionnement	Préparation de l'écluse et éclusage par
n°1bis de Noalhac	Simple	automatique	Navigant (cf paragraphe 4.2. conseils pratiques pour le passage des écluses)
n°2bis de Lamothe	Simple	automatique	
n°3 bis de Fisset	Simple	automatique	
n°4 bis de Bretoille	Simple	automatique	
n°5 bis de Mortarieu	Simple	automatique	
n°6 bis de Laterasse	Simple	automatique	
n°7 bis de Rabastens	Simple	automatique	
n°8 bis de Verlhaguet	Simple	automatique	
n°9 bis de Bordebasse	Simple	automatique	
n°10 bis de Montauban	Simple	mécanique	Éclusier

Télécommande à utiliser pour passer  
les écluses du canal de Montech à  
Montauban



**CANAL LATERAL A LA GARONNE**  
A PARTIR DU PORT DE L'EMBOUCHURE

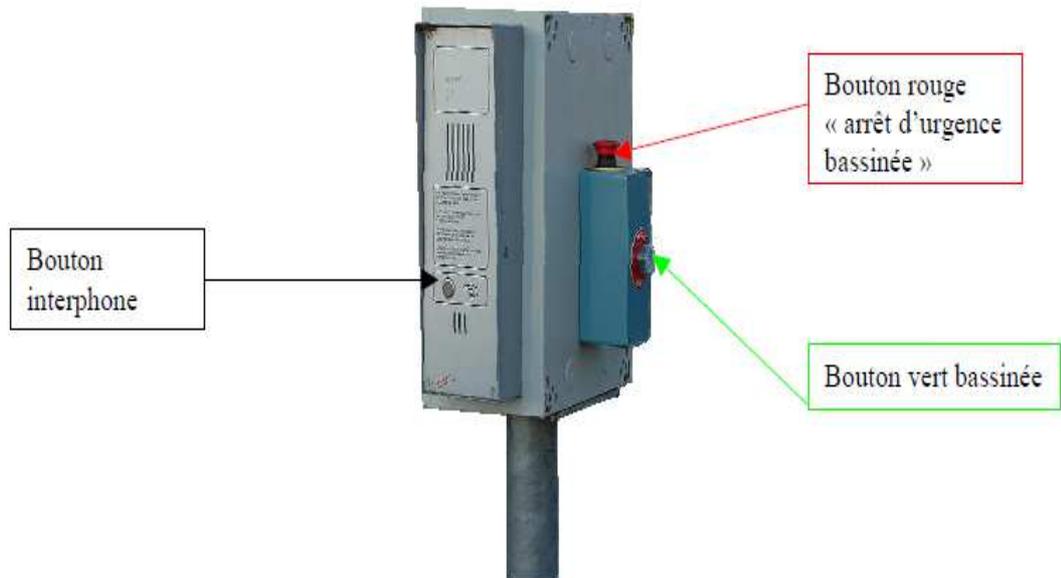
Nom de l'écluse	Sas	Mode de fonctionnement	Préparation de l'écluse et éclusage par
n°1 de Lalande	Simple	automatique	Navigant (cf paragraphe 4.2. conseils pratiques pour le passage des écluses)
n°2 de Lacourtenourt	Simple	automatique	
n°3 de Fenouillet	Simple	automatique	
n°4 de Lespinnasse	Simple	automatique	
n°5 de Bordeneuve	Simple	automatique	
n°6 de St Jory	Simple	automatique	
n°7 de l'Hers	Simple	automatique	
n°8 de Castelnau	Simple	automatique	
n°9 d'Emballens	Simple	automatique	
n°10 de Lavache	Simple	automatique	
n°11 de Montech	Simple	automatique	Navigant Ces écluses doivent être franchis consécutivement
n°12 des Peyrets	Simple	automatique	
n°13 de Pellaborie	Simple	automatique	
n°14 d'Escudies	Simple	automatique	
n°15 de Pommies	Simple	automatique	
n°16 d'Escatalens	Simple	automatique	Navigant (cf paragraphe 4.2. conseils pratiques pour le passage des écluses)
n°17 de St Martin	Simple	automatique	
n°18 de Prades	Simple	automatique	
n°19 de Castelsarrasin	Simple	automatique	Navigant Ces écluses doivent être franchis consécutivement.
n°20 de St Jean des vignes	Simple	automatique	
n°21 de Verries	Simple	automatique	
n°22 d'Artel	Simple	automatique	
n°23 du Cacor	Simple	automatique	Navigant Ces écluses doivent être franchis consécutivement.
n°24 de Gregonne	Simple	automatique	
n°25 de Moissac	Simple	automatique	
Pont tournant de Moissac		automatique	Eclusier (passage à la demande cf para. horaires particuliers)
de descente en Tarn	Double	automatique	Navigant
n°26 d'Espagnette	Simple	automatique	
n°27 de Petit Bezy	Simple	automatique	
n°28 de Braguel	Simple	automatique	
n°29 de Pommevic	Simple	automatique	
n°30 de Valence	Simple	automatique	
n°31 de Lamagistère	Simple	automatique	
n°32 du Noble	Simple	automatique	
n°33 de St Christophe	Simple	automatique	
n°34 d'Agen	Simple	automatique	Navigant. Ces écluses doivent être franchis consécutivement.
n°35 de Marianne	Simple	automatique	
n°36 de Chabrière	Simple	automatique	
n°37 de la Rosette	Simple	automatique	
n°38 d'Auvignon	Simple	automatique	Navigant
n°39 de Baïse	Simple	automatique	
n°40 de Larderet	simple	automatique	
de descente en Baïse	double	mécanique	Eclusier (CG47)

Nom de l'écluse	Sas	Mode de fonctionnement	Préparation de l'écluse et éclusage par
de Buzet/Baïse (2)	simple	automatique	Arrêt des écluses
de Saint-Léger (2)	simple	automatique	
n°41 du Berry	simple	automatique	Navigant
n°42 de la Gaule	simple	automatique	
n°43 de la Gaulette	simple	automatique	
n°44 du Mas d'Agenais	simple	automatique	
n°45 de l'Avance	simple	automatique	
n°46 de Bernes	simple	automatique	
n°47 de Gravières	simple	automatique	
n°48 de l'Auriole	simple	automatique	
n°49 du Fontet	simple	automatique	
n°50 de la Bassanne	simple	automatique	
n°51 de Mazerac	simple	automatique	
n°52 des Gares	simple	automatique	
n°53 de l'Embouchure	simple	mécanique	

**En cas d'urgence sur les écluses automatisées :**

**Appuyez sur le bouton rouge « arrêt d'urgence bassinée » et celui de l'interphone situé sur la borne (ou pupitre de commande) du terre-plein de l'écluse.**

BORNE OU PUPITRE DE COMMANDE  
PRESENT SUR LE TERRE-PLEIN OU SUR LA CABINE  
DU  
- CANAL LATERAL A LA GARONNE  
- CANAL DE MONTECH à MONTAUBAN



## **ANNEXE 2 : Service de passage à la demande sur le Canal des Deux Mers**

Conditions de service de passage à la demande :

Il est rappelé aux usagers des canaux du midi, de la jonction, de la Robine, de Brienne, de Garonne et de l'embranchement de Montech à Montauban que conformément au schéma directeur d'exploitation des voies navigables, les demandes de passage à la demande sont à formuler avant 15h00, la veille pour la navigation du mardi au vendredi, et le vendredi avant 15h00 pour les samedi, dimanche et lundi auprès des subdivisions (suivant la situation géographique des ouvrages à franchir) dont les coordonnées figurent dans ce présent avis.

**Cette demande peut se faire de deux manières :**

- Pour le trajet d'un jour maximum :
- par voie écrite recommandée
- par voie téléphonique
- Pour un trajet de plus d'une journée :
- Par voie écrite obligatoirement

**Cette demande devra comporter les éléments suivants (cf. formulaire joint) :**

- *le nom, le numéro de téléphone du demandeur*
- *le nom ou la désignation du bâtiment*
- *l'indication de chaque écluses à franchir*
- *la date et l'heure d'arrivée à chaque écluse à franchir.*

*Lorsqu'un passage prévu est annulé ou interrompu, le navigant devra en informer les subdivisions concernées. Si l'heure d'arrivée est dépassée d'une heure, l'éclusier, en l'absence de toute autre information ou de toute autre demande d'éclusage, cesse son service à l'écluse. Si l'utilisateur désire franchir à nouveau des écluses, il sera tenu de renouveler sa demande de passage.*

**Périodes de service de passage à la demande**

- 1- Il est rappelé que les périodes de navigation à la demande (basse saison) pour les canaux précités sont :

- *du 2 janvier au 29 mars*
- *du 7 novembre au 31 décembre*

-2- *Ces dispositions s'appliquent également aux heures de navigation à la demande destinée aux bateaux de commerce y compris passagers en période de navigation libre. Il convient de se rapporter aux horaires de navigation (horaires généraux et horaires particuliers) figurant sur le site internet de Voies Navigables de France à l'adresse suivante [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)*



## **ANNEXE 5 : Modalités des priorités de passage aux écluses**

### **A – Priorité de passage au moment de l'arrivée à l'écluse**

Les bateaux à passagers qui souhaitent bénéficier des dispositions contenues à l'article 27 du règlement de particulier de police du canal des deux mers et ses embranchements sont invités à déposer leur demande auprès du siège de la Direction Territoriale du Sud-Ouest à l'adresse suivante :

**VNF – Direction territoriale du Sud Ouest – Bureau des Usagers**

2 port St Etienne BP n°7204 – 31073 TOULOUSE CEDEX 7

**Adresse messagerie : US.ADVE.DT-Sud-Ouest@vnf.fr**

**La demande sera transmise de préférence par messagerie.**

Elle comportera :

- une copie du titre de navigation ;
- une copie de la déclaration de flotte.

En cas de suite favorable, le demandeur recevra une décision de l'autorité compétente.

Le bénéficiaire de la priorité de passage pourra arborer la flamme rouge, seul moyen pour les éclusiers de les identifier à vue.

### **B – Navigation programmée**

Les bateaux qui disposent de la priorité de passage visée au paragraphe A et qui souhaitent bénéficier d'une navigation programmée sont invités à déposer leur demande auprès du service territorial concerné.

Pour les écluses de Fonsérannes et Orb, la navigation des bateaux visés au paragraphe A fait l'objet d'une programmation systématique. Les demandes sont à adresser à service territorial Midi 2 jours ouvrés avant la date souhaitée.

**La demande sera transmise de préférence par messagerie électronique.**

Elle comportera :

- une copie de la décision valant priorité de passage ;
- et le programme prévisionnel de navigation comprenant les dates souhaitées et l'heure de passage à chaque écluse concernée.

La programmation des passages des écluses qui le nécessitent fait l'objet d'une réunion annuelle avec le service territorial concerné et les exploitants des bateaux à passagers intéressés. En cas de désaccord, VNF est en mesure de demander au préfet du département concerné, de fixer les règles de passage dédits ouvrages conformément aux dispositions de l'article 35 du RPP canal des deux mers et ses embranchements.

## Annexe 6 : Dimensions des écluses du canal du Midi

### Annexe article 5 du RPP Canal des deux mers et ses embranchements Dimensions des écluses du canal du Midi

Nom de l'écluse	Nb de sas	Sas	Longueur utile	Largeur utile
Ecluse du Béarnais	1		40,40	5,93
Ecluse des Minimés	1		40,50	6,00
Ecluse de Bayard	1		40,50	5,70
Ecluse de Castanet	1		40,25	5,85
Ecluse de Vic	1		40,85	5,90
Ecluse de Montgiscard	1		43,92	5,90
Ecluse d'Ayguesvives	1		41,20	5,88
Échelle de 2 écluses du Sanglier	2	n°1	29,70	5,84
		n°2	30,20	5,81
Écluse de Négra	1		30,60	5,82
Échelle de 2 écluses de Laval	2	n°1	30,24	5,85
		n°2	31,30	5,79
Écluse de Gardouch	1		30,43	5,80
Écluse de Renneville	1		30,60	6,20
Échelle de 2 écluses d'Encassan	2	n°1	31,00	5,70
		n°2	30,70	5,70
Écluse d'Emborrel	1		29,90	5,95
Écluse de l'Océan	1		34,35	5,87
Écluse de la Méditerranée	1		30,60	5,94
Échelle de 2 écluses du Roc	2	n°1	30,45	5,94
		n°2	30,15	5,75
Échelle de 3 écluses de Laurens	3	n°1	30,15	5,88
		n°2	30,80	5,74
		n°3	31,20	5,78
Écluse de la Domergue	1		30,00	5,87
Écluse de Laplanque	1		30,45	5,65
Échelle de 4 écluses de Saint-Roch	4	n°1	30,40	5,72
		n°2	30,25	5,85
		n°3	30,85	5,60
		n°4	30,25	5,71
Échelle de 2 écluses de Gay	2	n°1	30,15	5,78
		n°2	30,45	5,80
Échelle de 3 écluses du Vivier	3	n°1	30,45	5,76
		n°2	30,00	5,70
		n°3	31,65	5,86
Écluse de Guilhermin	1		30,30	5,75
Écluse de Saint-Sernin	1		30,30	5,79
Écluse de Guerre	1		30,90	5,99
Écluse de la Peyruque	1		30,90	5,96
Écluse de la Criminelle	1		30,50	5,75
Écluse de Tréboul	1		30,30	5,84
Écluse de Villepinte	1		30,55	5,89
Écluse de Sauzens	1		29,90	5,95
Écluse de Bram	1		30,15	5,90
Écluse de Bêteille	1		30,50	5,87
Écluse de Villesèque	1		30,50	5,76

Nom de l'écluse	Nb de sas	Sas	Longueur utile	Largeur utile
Échelle de 2 écluses de Lalande	2	n°1	30,60	6,00
		n°2	30,50	5,80
Écluse d'Herminis	1		30,50	5,76
Écluse de Ladouce	1		30,50	5,66
Écluse de Carcassonne	1		29,70	5,90
Écluse de Saint-Jean	1		29,90	5,80
Écluses de Fresquel Double	2	n°1	29,90	5,95
		n°2	29,80	5,95
Écluse de Fresquel Simple	1		29,80	5,85
Écluse de l'Evêque	1		30,60	5,75
Écluse de Villedubert	1		30,50	5,75
Échelle de 3 écluses de Trèbes	3	n°1	29,90	5,80
		n°2	30,10	5,80
		n°3	30,30	5,90
Écluse de Marseillette	1		30,10	5,83
Échelle de 3 écluses de Fonfile	3	n°1	30,20	5,63
		n°2	30,20	5,61
		n°3	30,10	5,67
Échelle de 2 écluses de Saint-Martin	2	n°1	30,00	5,81
		n°2	30,25	5,50
Échelle de 2 écluses de l'Aiguille	2	n°1	30,90	5,81
		n°2	30,20	5,63
Échelle de 2 écluses de Puichéric	2	n°1	30,40	5,82
		n°2	30,15	5,88
Écluse de Jouarres	1		31,15	6,08
Écluse d'Homs	1		31,10	5,80
Échelle de 2 écluses d'Ognon	2	n°1	30,50	5,86
		n°2	30,90	5,86
Échelle de 2 écluses de Pechlaurier	2	n°1	30,40	5,77
		n°2	31,00	5,81
Écluse d'Argens	1		30,20	5,78
Échelle de 7 écluses de Fonserannes	7	n°1	29,95	6,03
		n°2	29,95	6,04
		n°3	29,95	6,04
		n°4	29,90	6,02
		n°5	29,90	6,07
		n°6	30,05	6,03
		n°7	non utilisée	
Ecluse de l'Orb	1		40,60	6,08
Ecluse de Béziers	1		41,05	5,98
Ecluse d'Arièges	1		41,05	5,94
Ecluse de Villeneuve	1		40,70	5,93
Ecluse de Portiragnes	1		40,75	5,85
Ecluse d'Agde	1		42,50	6,03
Ecluse d'Agde - sortie mer	1		41,10	6,07
Ecluse de Prades	1		41,05	6,00
Ecluse du Bagnas	1		40,95	5,87

## Annexe 7 : Dimensions des écluses du canal Latéral à la Garonne

Nom de l'écluse	Nb de sas	Sas	Dimensions RPP	
			Longueur utile	Largeur utile
Écluse n° 1 de Lalande			41,10	6,05
Écluse n° 2 de Lacourtenourt			40,40	5,99
Écluse n° 3 de Fenouillet			40,60	5,98
Écluse n° 4 de Lespinasse			40,90	6,02
Écluse n° 5 de Bordeneuve			40,90	6,02
Écluse n° 6 de Saint Jory			40,80	5,99
Écluse n° 7 de L'Hers			41,00	6,03
Écluse n° 8 de Castelnau			30,50	6,00
Écluse n° 9 d' Emballens			30,50	6,00
Écluse n° 10 de Lavache			30,50	6,00
Écluse n° 11 de Montech			30,65	6,00
Écluse n° 12 de Peyrets			30,65	6,00
Écluse n° 13 de Pellaborie			30,65	6,00
Écluse n° 14 d' Escudies			30,65	6,00
Écluse n° 15 de Pommies			30,65	6,00
Écluse n° 16 d' Escatalens			30,65	6,00
Écluse n° 17 de Saint Martin			30,65	6,00
Écluse n° 18 de Prades			30,65	6,00
Écluse n° 19 de Castelsarrasin			30,65	6,00
Écluse n° 20 de Saint Jean des Vignes			30,65	6,00
Écluse n° 21 de Verries			30,65	6,00
Écluse n° 22 d' Artel			30,65	6,00
Écluse n° 23 du Cacor			30,65	6,00
Écluse n° 24 de Gregonne			30,65	6,00
Écluse n° 25 de Moissac			30,65	6,00
Écluse n° 26 d' Espagnette			30,65	6,00
Écluse n° 27 du Petit Bezy			30,65	6,00
Écluse n° 28 de Braguel			30,65	6,00
Écluse n° 29 de Pommevic			30,65	6,00
Écluse n° 30 de Valence d' Agen			30,65	6,00
Écluse n° 31 de Lamagistère			30,65	6,00
Écluse n° 1bis de Noalhac			30,50	6,00
Écluse n° 2bis de Lamothe			30,50	6,00
Écluse n° 3bis de Fisset			30,50	6,00
Écluse n° 4bis de Bretoille			30,50	6,00
Écluse n° 5bis de Motarieu			30,50	6,00
Écluse n° 6bis de Laterrasse			30,50	6,00
Écluse n° 7bis de Rabastens			30,50	6,00
Écluse n° 8bis de Verlhaguet			30,50	6,00
Écluse n° 9bis de Bordebasse			30,50	6,00
Écluse n° 10bis de Montauban			30,50	6,00
Écluse n° 32 du Noble	1		40,50	6,00
Écluse n° 33 de Saint-Christophe	1		40,50	6,00
Écluse n° 34 d' Agen	1		40,50	6,00
Écluse n° 35 des Mariannettes	1		40,50	6,00
Écluse n° 36 de Chabrières	1		40,50	6,00
Écluse n° 37 de Rosette	1		40,50	6,00
Écluse n° 38 de l'Auvignon	1		40,50	6,00
Écluse n° 39 de Baïse	1		40,50	6,00
Écluse n° 40 de Larderet	1		40,50	6,00
Écluses de descente en Baïse. Echelle de 2 écluses	2	1	30,65	6,00
		2	30,65	6,00
Écluse n°14 et barrage accolé de Buzet-sur-Baïse	1		30,00	5,80
Écluse n°15 et barrage accolé de Saint-Léger-Monplaisir	2	1	30,00	5,80
		2	30,00	5,80
Écluse n° 41 de Berry	1		40,50	6,00
Écluse n° 42 de la Gaule	1		40,50	6,00
Écluse n° 43 de la Gaulette	1		40,50	6,00
Écluse n° 44 du Mas-d'Agenais	1		40,50	6,00
Écluse n° 45 de l'Avance	1		40,50	6,00
Écluse n° 46 des Bernès	1		40,50	6,00
Écluse n° 47 des Gravières	1		40,50	6,00
Écluse n° 48 de l'Auriole	1		40,50	6,00
Écluse n° 49 de Fontet	1		40,50	6,00
Écluse n° 50 de Bassanne	1		40,50	6,00
Écluse n° 51 de Mazerac	1		40,50	6,00
Écluse n° 52 des Gares	1		40,50	6,00
Écluse n° 53 de Castets	3	1	40,50	6,00
		2	40,50	6,00
		3	40,50	6,00